



## Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°04/2023

Le **mardi 25 juillet 2023 à 12h00**, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°04/2023 concernant le **ratissage des Bâtiments Menaçant Ruine au niveau de la Région de l'Oriental**.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du siège de l'Agence sis, immeuble 19 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**Le cautionnement provisoire est fixé à 20 000.00 DHS (Vingt Mille Dirhams).**  
**L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 2 600 000.00 DHS TTC (Deux Million Six Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31, 148 et 149 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics « [marchespublics.gov.ma](http://marchespublics.gov.ma) » conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir les pièces énumérées dans l'article 5 du règlement de consultation.

